

En direct du terrain

MeyDIA a rencontré Agnès Rolin, Conseillère municipale à Montbonnot, déléguée à l'environnement et à la biodiversité, au sujet de la ferme communale créée par la commune.



Pouvez-vous nous présenter la ferme communale de Montbonnot ?

Cette ferme a été construite par la commune en 2014 pour aider à l'installation de maraîchers bio non issus du milieu agricole et n'ayant donc pas accès à du foncier.

Quand et dans quel contexte avez-vous imaginé ce projet de ferme communale ?

Il y a une dizaine d'années, l'élément déclencheur a été la prise de conscience de l'inadéquation entre la demande de légumes bio et l'offre notoirement insuffisante.

Quelles ont été les grandes étapes du projet ?

La première réunion avec différents organismes (Chambre d'Agriculture, ADASEA, ADABIO) a eu lieu en 2009 pour présenter notre idée de ferme communale et tester sa pertinence

En 2010 nous avons récupéré 4,5 hectares de terrains communaux utilisés depuis 30 ans par des agriculteurs locaux pratiquant de la culture extensive (maïs). Nous avons alors passé une convention d'occupation temporaire du domaine public pour que des agriculteurs sèment de la luzerne et des plantes fourragères.

Ensuite c'est avec la Chambre d'Agriculture que nous avons passé une convention pour une étude de faisabilité économique et une étude sur les bâtiments à construire.

Nous avons pu visiter une ferme équivalente à Sassenage.

En 2013 nous avons lancé l'appel

d'offres pour la construction des bâtiments et nous avons monté les dossiers pour les demandes de subventions (région, département).

Nous avons recruté les agriculteurs via une commission de recrutement où siégeaient des représentants de la communauté de communes, de la Chambre d'Agriculture, des maraîchers locaux et de la mairie de Montbonnot.

Et en 2015 ce fut enfin l'inauguration et le démarrage de l'activité avec 2 maraîchers !

Quels objectifs poursuiviez-vous ?

Nous voulons contribuer à la relocalisation d'une production alimentaire de qualité.

Quel bilan faites-vous aujourd'hui ?

Actuellement 3 maraîchers associés, un apiculteur bio ainsi que plusieurs salariés travaillent sur l'exploitation. Ce lieu dépasse la simple production de légumes. C'est aussi un lieu de formation, une exploitation "modèle" maintes fois visitée et un lieu qui participe à la vie du territoire.

Quelles sont les perspectives d'évolution ?

Nous avons en projet la récupération de nouvelles terres agricoles dont nous aimerions qu'elles servent à produire des légumes bio à destination de la restauration collective...

Mais ce ne sont que des idées qui sont à réfléchir et à peaufiner avec nos maraîchers !

interview

le programme AIMEylan

Un plan handicap communal (suite et fin)



La création annoncée d'un centre de loisirs mixte les mercredis et pendant les vacances scolaires accueillant des enfants valides et d'autres en situation de handicap s'inscrit dans ce plan handicap. De telles structures, trop rares aujourd'hui, permettent aux familles ayant un enfant en situation de handicap de bénéficier, comme tous les autres parents, de modes de garde adaptés en complément de l'école ou de l'établissement, pour bénéficier de temps de répit ou conserver leur emploi. Et surtout, elles permettent aux enfants en situation de handicap, quelle que soit leur pathologie, de jouer, de vivre et de grandir avec les autres, d'avoir accès à des activités de loisirs et de vacances, comme les autres et avec les autres...Quant aux enfants valides, ils s'enrichissent du contact avec des enfants différents, peuvent développer des amitiés et font l'apprentissage de la tolérance.

Une ferme maraîchère et pédagogique dans la plaine de la Taillat

Une collectivité (commune, intercommunalité) peut acquérir des biens agricoles et les aménager ou les réaménager pour les mettre à disposition d'un agriculteur dans le cadre d'une location sur une période à définir. Les objectifs d'un projet de ferme communale sont multiples : pérenniser l'agriculture sur une commune, permettre l'installation de jeunes agriculteurs, préserver l'environnement avec des pratiques agro-écologiques, favoriser les actions à caractère pédagogique en accueillant du public (scolaire, extra-scolaire) avec la vocation de transmettre des connaissances et de renforcer les liens avec la nature. Mais aussi fournir des produits de qualité et de saison en favorisant les circuits courts.

En mai 2013, la Métro a inauguré sa première ferme intercommunale, la ferme des Maquis, sur la colline du Mûrier. C'est une chèvrerie en production biologique dans laquelle un jeune couple d'éleveurs produit des fromages commercialisés en circuits courts et accueille des enfants en ferme pédagogique.



La commune de Montbonnot Saint-Martin a implanté une ferme communale, "Citrouille et Compagnie" où trois maraîchers cultivent des légumes de saison, en agriculture biologique sur 1,5 ha. Cette ferme communale fournit

plusieurs AMAP dont celle des Béalières, à Meylan.

De beaux projets dont la commune de Meylan peut s'inspirer pour implanter une ferme dans la plaine de la Taillat.

1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar



Soutenez MeyDIA

Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA

J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom :

Adresse :



.....
.....

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à A. Rousseau, 2, rue du Pré d'Elle - 38240 Meylan



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

démocratie

15 et 22 mars 2020 : et si on changeait d'équipe ?



Les prochaines élections municipales de mars 2020 seront essentielles.

Elles devront répondre aux trois défis de la crise écologique, du renforcement des solidarités et de la refonte des pratiques démocratiques au travers de propositions concrètes, réalisables, mais aussi ambitieuses et innovantes.

Des propositions qui se déclineront à l'échelon de la commune en synergie avec la Métro, notre intercommunalité, où chaque commune est représentée par son maire et des conseillers métropolitains.

A MeyDIA nous avons plein de raisons joyeuses de soutenir le candidat Philippe CARDIN et sa liste AIMEylan. Ils défendent, comme notre association, des valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'ouverture au monde. Ils proposent des choix politiques clairs en matière d'urbanisme, d'écologie, de cadre de vie, de services publics, d'écoles, d'accessibilité, de sécurité, de participation citoyenne.

Ils s'engagent en signant la charte Anticor (contre la corruption) et les 32 mesures du Pacte pour la Transition.

Nous leur souhaitons de gagner en mars 2020. Nous sommes persuadés que Philippe CARDIN, élu maire, saura

impulser dans notre commune les nécessaires changements auxquels nous aspirons.

Comme beaucoup de Meylanais, nous avons hâte de tourner la page du triste bilan de ce dernier mandat qui a vu se succéder trois maires, dont un qui a été condamné par la justice pour prise illégale d'intérêts. Un mandat où les élus de la majorité se sont querellés continuellement et se sont montrés incapables de s'entendre pour gouverner la commune. Nous voulons oublier ces années désastreuses où les bâtiments communaux n'ont cessé de se dégrader, où la commune s'est urbanisée sans plan d'ensemble, de façon anarchique, où les atteintes au cadre de vie se sont multipliées de façon irréversible (que d'arbres abattus...), où les décisions ont trop souvent été prises en oubliant de tenir compte de l'avis des habitants.

Les trois autres candidats à ces élections, Messieurs Blanc, Peyrin et Madame Hours ont tous les trois été en responsabilité lors de ce dernier mandat. Au vu de leur bilan, comment leur faire crédit ?

Philippe Schaar
Président

Les dossiers de la commune

▶▶▶ les élections

Pourquoi MeyDIA soutient AIMEylan

L'avis de MeyDIA

Démocratie, solidarité, écologie sont les trois volets du programme d'AIMEylan.

Nous avons examiné ces trois volets à l'aune de leur pertinence mais aussi de leur déclinaison par la majorité municipale pendant ce dernier mandat.

Solidarité

La commune c'est d'abord, en lien avec La Métro, de nombreuses compétences au service de ses habitants : services publics, vie scolaire, petite enfance, vie associative, aide aux seniors, logement, transports et déplacements, accessibilité, tranquillité publique, sécurité.

Dans un contexte où les inégalités sociales ne cessent de se creuser, il n'y a pas d'autre choix que de placer les solidarités au cœur de l'action municipale. C'est la promesse d'une société plus équilibrée, plus sereine et plus sûre. Faute de quoi, les tensions sociales continueront de s'exacerber et la cohésion sociale de se fracturer.

-Lors de ce dernier mandat, les horaires d'ouverture des bibliothèques ont été réduits et les bibliothèques sont devenues payantes. La tarification des services publics (cantine, périscolaire...) n'a pas été actualisée. La crèche familiale "les Câlinous" a été fermée. La commune a été mise à l'amende par l'Etat (350 000€) pour son retard en matière de logements sociaux. Aucune grille de critères n'a été établie pour garantir l'équité dans l'attribution des subventions aux associations. Le réseau de vidéosurveillance très onéreux (1 M d'Euros) connaît des dysfonctionnements. Les jeux d'enfants dans les parcs ont peu à peu été retirés sans remplacement. Les budgets attribués aux écoles ont rendu difficiles les projets pédagogiques (comme les voyages, la présence d'intervenants extérieurs...). Les écoles, les gymnases, les LCR (locaux communs résidentiels) n'ont vu aucune rénovation d'envergure malgré la vétusté de certains équipements.

Démocratie

C'est dans sa commune que chaque citoyen apprend et exerce sa citoyenneté. Mais la société change et de nouvelles formes de démocratie doivent être inventées pour que les habitants soient mieux entendus et puissent peser sur les décisions des élus. Les habitants ne se satisfont plus aujourd'hui d'un bulletin de vote tous les six ans. Ils veulent aussi des élus plus disponibles, des décisions plus transparentes, des mesures pour lutter contre les conflits d'intérêt et la corruption.

-Lors de ce dernier mandat, les élus de la majorité ont confondu réunions d'information avec réunions de concertation. L'avis des habitants, associations, unions de quartier, usagers a été trop peu pris en compte dans les décisions. Les visites de quartier avec les élus n'ont plus eu lieu pendant plusieurs



années. Ces mêmes élus se sont montrés irresponsables, plus préoccupés de régler leurs disputes et leurs luttes pour le pouvoir, que de gérer la commune aboutissant à la mise sous tutelle de la commune par le préfet pendant une année ! L'opacité et le clientélisme ont perduré. Les dysfonctionnements signalés par les habitants ont été trop systématiquement mis au compte de la Métro. Plus grave, aucune voix parmi cette majorité élue en 2014 ne s'est élevée après la condamnation de Madame Tardy en 2016, pour dénoncer ses agissements. Pas un mot de regret... si ce n'est le maire actuel qui dénonce aujourd'hui des pratiques douteuses alors qu'il les ignorait hier comme adjoint.

Ecologie

La commune et l'intercommunalité sont en première ligne pour développer des actions concrètes en matière de transition écologique et énergétique : pour travailler à un aménagement respectueux de l'environnement et de la santé des habitants, pour mettre en œuvre un programme de sobriété énergétique communal, pour réaliser des projets d'aménagement et d'urbanisation intégrant les nouvelles formes d'habitat, les techniques de construction bioclimatique, la végétalisation et la perméabilité des espaces publics.

-Lors de ce dernier mandat, l'urbanisation s'est faite sans vision d'ensemble, au coup par coup, en rupture avec l'existant : pas d'espaces collectifs (ou très peu), copropriétés fermées obligeant à faire des détours, stationnements insuffisants, abattage d'arbres et de haies... Cette urbanisation est conforme au Plan d'Urbanisme Local de la commune voté par les élus de la majorité en 2012 et revoté lors de ce dernier mandat. La commune a pris beaucoup de retard pour engager la nécessaire transition écologique comme par exemple la lutte contre les passoires énergétiques dans les bâtiments communaux. Pour preuve, la reconstruction du gymnase des Buclos incendié est prévue sans rénovation thermique !




L'association **MeyDIA** (Meylan Démocratie, Information, Action) a été créée en 1994 et s'est voulue d'emblée un lieu de débat et de réflexion politique ouvert à un pluralisme de gauche sur des problématiques strictement communales ou intercommunales.

Elle ne reçoit aucune subvention, n'est liée à aucun parti, ni syndicat, et ses seules recettes sont les cotisations de ses adhérents ou les dons de ses sympathisants.

Elle s'est donné pour objectif prioritaire d'informer les Meylanais afin de les inviter à une participation plus active à la vie locale et leur permettre de s'impliquer dans le fonctionnement de la commune par une meilleure connaissance de sa gestion. Elle publie à cet effet un journal trimestriel distribué par les adhérents dans les boîtes aux lettres des Meylanais .

Pour en savoir plus sur l'association, rendez-vous sur notre site web www.meydia.org



Ce que nous aimons particulièrement dans le programme AIMEylan

Les budgets participatifs

Les budgets participatifs sont en plein essor en France et concernent aujourd'hui plus de six millions de Français et plus de 80 villes (Grenoble, Paris...).



Le budget participatif, c'est de l'argent alloué par la collectivité (commune, intercommunalité, département...) pour réaliser des projets proposés et votés par les citoyens non élus selon un principe simple "Vous décidez. Nous (collectivité) réalisons." Les montants sont très variés suivant les villes avec des moyennes allant de 1 à 45 € par habitant.

Les projets des budgets participatifs se concentrent sur le cadre de vie et l'environnement : aménagement d'espaces verts, ruches urbaines, potagers, pistes cyclables... Mais de plus en plus de projets émergent en lien avec la solidarité : frigos solidaires, accès aux personnes en situation de handicap, services pour les sans-abris...

Les budgets participatifs ont été créés pour développer la participation des citoyens, recréer du lien social et retisser un lien de confiance avec les élus. Ils répondent plus généralement à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète. Ils sont un outil d'expression et de décision des citoyens.



Un plan handicap communal

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire la création d'une commission communale d'accessibilité dans toute commune de plus de 5000 habitants. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces publics et des transports et établit un rapport annuel qui est présenté en conseil municipal. Elle fait des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ces propositions sont examinées par les élus, budgétées, puis votées.

Un plan handicap communal va au-delà des obligations légales définies par la loi car il formalise l'engagement collectif (commune, associations, partenaires sociaux) de donner à la personne handicapée toute sa place au sein de la commune, en prenant des mesures concrètes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance-éducation, culture-sport-loisirs-vacances, vie à domicile, vie sociale. C'est un projet global, qui décline des actions à mettre en œuvre sur plusieurs années.

